



Conseil Municipal Ville de Marquillies

Mairie de Marquillies

Réunion ordinaire du 14 MARS 2022

Sont présents :

M. Dominique DHENNIN	Maire
M. Pierre PAPEGHIN	Adjoint à la commission « Travaux »,
Mme Blandine MORTREUX	Adjointe à la commission « Culture-animations »
M. Léonard KOUEKAM	Adjoint à la commission « Finances »
Mme Viviane DELEVALLEE	Adjointe à la commission sociale
Mme Céline LEJOSNE	Conseillère déléguée à la jeunesse
Mme Hélène LARADZ	Conseillère déléguée à l'environnement
Mme Patricia ROGIEZ-LAVIGNE	Conseillère municipale
Mme Vanessa LESAFFRE	Conseillère municipale
M. Jacques RIBAILLE	Conseiller municipal
Mme Anne-Katy ROLAND	Conseillère municipale
M. Charles VITTU	Conseiller municipal
M. Didier DAMIDE	Conseiller municipal
M. Loïc TRIDON	Conseiller municipal
M. Eric BOCQUET	Conseiller municipal
Mme Élise VANDAMME	Conseillère municipale
Mme Marine LEPAGE	Conseillère municipale
Mme Aurélie DE ROUCK	Agent administratif

Secrétaire de séance :

M. Léonard KOUEKAM

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2021
2. Point sur les délégations du maire
3. Élection d'un nouvel adjoint à l'environnement suite à la démission de Monsieur Jean-Marc Secq
4. Informations diverses
 - a. Ajout convention salle Mandela
 - b. Travaux mairie
 - c. Piste cyclable
5. Questions diverses

À 19 heures 08 Monsieur le Maire ouvre la séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, **Monsieur Kouekam** se propose Secrétaire de séance. Monsieur le Maire le remercie.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2021

Les conseillers ayant tous reçu copie du compte rendu, **Monsieur le Maire** s'enquiert d'éventuelles remarques.

Il n'y aura aucune remarque sur ce procès-verbal, **Monsieur le Maire** procède au recueil des votes.

Vote ⇒ Pour à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2021 tourne en salle pour signature des participants.

2. Point sur les délégations du Maire

Monsieur le Maire confirme n'avoir pris aucune délégation entre la dernière séance et celle du jour.

3. Élection d'un nouvel adjoint à l'environnement suite à la démission de Monsieur Jean-Marc Secq

Monsieur Secq a annoncé sa démission à **Monsieur le Maire** et a transmis sa lettre au Préfet. Une nouvelle élection doit donc être mise en place pour la réélection d'un nouvel adjoint à ce poste.

Monsieur Ribaille et Madame Laradz sont candidats à ce poste.

Monsieur Ribaille demande à prendre la parole :

*« Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Adjointes et Conseillers,*

Ce poste d'adjoint à l'environnement, développement durable et au cadre de vie est un poste primordial dans le fonctionnement et le développement d'une commune. Il prend en charge, avec la métropole, la mobilité au sein de la commune, la gestion des énergies, de l'eau, de la santé. Le développement des circuits courts et mis en avant avec le développement du bio et du résonner dans les repas scolaires. La lutte contre le gaspillage alimentaire est essentielle tout comme le développement des jardins partagés... Autre axe d'importance : les déchets, le tri sélectif et une lutte accrue contre les déchets sauvages. Les ressources naturelles et la biodiversité sont préservées.

Ce sont tous les éléments constitutifs de notre cadre de vie.

Il nécessite que la personne en charge des missions définies par la commission ad hoc remplisse plusieurs critères :

- Avoir une connaissance du village et de ses composantes environnementale, sociale et sociétale*
- Savoir concilier les objectifs environnementaux avec la tenue des budgets alloués. Être donc en capacité de négociation.*

- Être en capacité de management avec les agents communaux à chaque fois que nécessaire
- Être en capacité de communication (maire, adjoints, conseillers, commissions, citoyens...)
- Être organisé, anticipatif et rigoureux
- Être totalement disponible à la fonction

Mes expériences et compétences acquises par le passé me permettent de penser que je remplis ces différents critères.

Ce sont donc pour ces raisons que je me présente à vous pour ce poste d'adjoint. »

Madame Laradz n'aura pas de déclaration.

Les élections s'organisent : **Madame Lejosne** se propose secrétaire d'élection, quant à **Monsieur Bocquet et Madame Delevallée**, ils seront assesseurs.

Des bulletins vierges et enveloppes électorales sont distribués afin que chacun puisse noter le nom de son candidat, Monsieur Ribaille ne souhaite pas procéder ainsi : il conviendrait qu'une seule personne rédige les deux noms de candidats sur les bulletins afin que les votants n'aient qu'à barrer, et ainsi, respecter le bulletin secret qui ne permettrait pas de reconnaître l'écriture du votant.

Il sera décidé que chacun écrive le nom de son candidat, et que les bulletins seront détruits après le vote.

Les participants inscrivent leur vote, les insèrent dans l'enveloppe, Madame Lejosne récupère les bulletins dans une urne.

Les assesseurs comptabilisent dans un premier temps le nombre d'enveloppes (17), procèdent au dépouillement, et recomptent les bulletins.

Jacques RIBAILLE ⇨ 4 voix
Hélène LARADZ ⇨ 13 voix

L'assemblée félicite Madame Laradz, qui les remercie.

Monsieur Vittu demande la transmission d'un nouvel organigramme réactualisé.

Monsieur le maire le partagera à l'ensemble des conseillers une fois celui-ci mis à jour.

4. Informations diverses

a. Ajout convention salle Mandela

La possibilité pour les professionnels de louer la salle afin d'exposer leurs produits, leurs savoir-faire a été ajoutée à la convention de la salle Mandela. Ainsi, cette salle est à leur disposition le samedi matin de 9h à 12h, sous réserve qu'il n'y ait pas d'autres événements. Dans un premier temps, Madame Makka y fera des démonstrations de massage ayurvédique, et y présentera ses produits *herbalife*.

b. Travaux mairie

Les travaux de la mairie ont repris dans leur totalité depuis 15 jours. Le retard s'était accumulé sur les deux derniers mois à cause du Covid, mais également de problème de réapprovisionnement.

Il a été découvert sur le chantier, en démontant les placos de l'ancien bâtiment que les rails étaient « pourris » sur 1 m de hauteur. Il faut donc de nouveau plaquer en partie basse les murs de la mairie.

Le Placoplatre devrait être terminé fin du mois, ainsi la pose du carrelage pourra démarrer. L'objectif étant de pouvoir y emménager le service accueil de la mairie le plus rapidement possible.

Dans l'ancienne partie, l'électricité, les branchements gaz, la chaufferie sont terminés, les ventilations sont posées.

c. Piste cyclable

Monsieur le Maire indique avoir reçu ce jour les plans de la future piste cyclable qui s'étalera du rond-point de l'église jusqu'à la rue Waldeck Rousseau à Saignin en Weppes, sur le côté droit, pour un budget de 420 000.00 €.

Le démarrage des travaux débutera ce lundi 21 mars à Saignin en Weppes pour une durée de 2/3 mois.

La route sera fermée, en deux portions, la rue de la chapelle restera accessible.

Les travaux de voirie commenceront également ce lundi, dans un premier temps avec NOREADE (réfection de la partie eau potable). Ces travaux s'effectueront en deux temps :

- Rue de la Bourse → Rue du Touquet
- Rue du Touquet → mi-place.

Ces travaux devraient durer moins longtemps que ceux de la rue de Verdun.

Les zones 30 seront apposées à la fin des travaux, sur une résine rouge.

5. Questions diverses

Monsieur le Maire s'étonne de n'avoir reçu de questions diverses.

Monsieur Damide lui confirme ne pas en avoir pour ce conseil.

Monsieur Damide note qu'il n'y a pas de remise d'écharpe pour Madame Laradz.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit d'un oubli.

Monsieur Ribaille s'interroge quant à la lui sur la succession de Madame Laradz : qui prendra son poste de conseillère déléguée ?

Monsieur le Maire l'informe qu'elle ne sera pour l'instant pas remplacée.

Monsieur Ribaille renouvelle alors la demande de Monsieur Vittu à savoir un organigramme actualisé.

Monsieur Damide note l'absence de Madame Imessaoudene au moment du vote qui n'aura pas été convoquée à ce conseil.

Monsieur le Maire indique n'avoir reçu aucune procuration de sa part ni sa lettre de démission. La sachant démissionnaire, il confirme ne pas l'avoir invitée.

Pour **Monsieur Damide**, soit elle est démissionnaire et l'absence d'invitation se conçoit, soit elle ne l'est pas, ce qui est le cas puisque Monsieur le Maire n'a pas reçu sa lettre, et dans ce cas, on l'invite.

Monsieur le Maire se justifie affirme l'avoir eu au téléphone ce jour, et elle lui aura confirmé sa volonté de démissionner.

Monsieur Ribaille revient sur la conférence de Monsieur Bocquet, sénateur, au sujet de la dette publique. Il partage avoir apprécié la qualité de la présentation, mais s'étonne du peu de membres du conseil y ayant participé.

Il s'étonne également de l'accueil qui aura été réservé à Monsieur Bocquet. Selon lui, en sa qualité de Sénateur, Monsieur Bocquet aurait dû recevoir un accueil particulier, et un mot de remerciement de la part de Monsieur le Maire.

Monsieur Bocquet s'en défend, il est chez lui, dans sa commune : il n'est pas invité. Cet accueil « particulier » n'était donc pas nécessaire.

Le procès-verbal de l'élection de Madame Laradz est signé.

Monsieur le Maire remercie ses conseillers et lève la séance à 19 heures 37.

A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in a roughly circular pattern. The signatures are stylized and cursive. Some legible names include 'Ribaille' at the top, 'Bocquet' in the middle, 'Laradz' on the left, and 'Roussel' on the right. There are also several other illegible signatures.